

tenir temporairement ces forces en échec. Il était cependant patent dans la dernière période des régies que la résistance à la pression naturelle devenait de plus en plus difficile.

Le maintien du régime sans souplesse de régie générale des prix pendant l'après-guerre aurait été progressivement plus coûteux que pendant la guerre. Les prix extérieurs à la hausse n'auraient pu être complètement contre-balancés que par le rétablissement d'un régime complet de subventions à un coût énorme. Il ne semblerait pas déraisonnable de dire que le coût d'un régime général de subventions aurait été au moins le triple de celui le plus élevé dans une année de guerre, ce qui aurait entraîné la hausse des impôts.

De plus, les difficultés administratives se seraient accrues infiniment avec le retour aux complexités du temps de paix. À lui seul le problème de la réglementation des placements de capitaux aurait été de grande envergure. En sus, l'application des régies n'aurait pas continué à jouir de l'appui qu'elle a obtenu pendant la guerre. À l'époque la plupart des Canadiens avaient un seul objectif : gagner la guerre. On appuya sincèrement toute mesure prise en vue d'atteindre cette fin. Cet appui loyal a contribué beaucoup plus à l'administration des régies que les innombrables lois nécessaires à leur mise en vigueur. La paix revenue, la situation a été fort différente. On vise maintenant à atteindre des fins multiples. Il n'y a plus cette impulsion patriotique à appuyer les mesures administratives que l'on a connue durant la guerre.

Les régies nécessaires au maintien d'une économie nationale dirigée devenaient de plus en plus difficiles à appliquer à cause de la rétrocession graduelle des pouvoirs constitutionnels aux provinces.

### *Prix du marché extérieur*

Il a déjà été question de l'influence des prix du marché extérieur sur les prix au Canada. De tous les différents facteurs qui ont contribué à augmenter le coût de la vie au Canada, la hausse des prix du marché extérieur est l'un des plus importants et des plus difficiles à contrôler. Par leur effet sur les denrées exportées aussi bien que sur les denrées importées, les prix à la hausse du marché extérieur exercent une influence directe et puissante sur le niveau des prix au Canada. Au cours des années de guerre, l'économie canadienne a été efficacement immunisée contre ces pressions, grâce à des subventions et aux régies connexes, à l'achat en quantité et aux régies concernant les exportations et les importations. Lorsque le maintien de ces mesures provisoires n'a plus semblé possible, les prix du marché mondial susmentionnés ont exercé une influence et ont constitué l'une des forces dont il a été question dans la section précédente du présent rapport. Toutes, ou presque toutes, les importations canadiennes ont augmenté de prix, et les denrées qui sont exportées en partie, ont également augmenté au Canada, afin que le prix payé au pays soit conforme aux prix plus élevés qu'il était possible d'obtenir sur le marché international.

En traitant de régie "générale" ou "complète", votre Comité ne veut pas laisser entendre qu'il est impossible d'établir à titre provisoire une forme *mitigée* de régie, accompagnée des subventions connexes sur certaines denrées particulières pendant une période d'urgence. Votre Comité prend acte du fait qu'au cours de la présente année, le gouvernement a institué promptement certaines régies mitigées à un moment où celles-ci étaient certainement nécessaires pour corriger ou prévenir des abus. Ainsi en est-il du beurre et de certains fruits et légumes importés.